

14.02.2013 – 18:34 Uhr

pharmaSuisse sur le communiqué de FMH: Une conférence de presse avec une argumentation peu crédible, voire erronée

Berne (ots) -

pharmaSuisse, la Société suisse des pharmaciens a pris connaissance avec surprise des arguments divulgués aujourd'hui par la FMH à propos de la vente de médicaments par les médecins (dispensation médicale) même s'ils ne sont pas nouveaux. Il est regrettable que les médecins occultent certains facteurs décisifs, ou les transmettent de manière clairement erronée. Manifestement, les médecins-dispensants veulent s'assurer un gain supplémentaire, et font fi des conflits d'intérêt manifestes. Sur le plan international ce système est un cas unique. pharmaSuisse demande à éviter les incitations financières sur la prescription des médecins. Comment un patient peut-il avoir confiance en un médecin qui gagne plus selon ce qu'il prescrit? Les bons médecins de ce pays doivent s'insurger avec véhémence contre cette lourde atteinte aux règles éthiques.

La dispensation médicale n'a de sens que comme solution d'urgence dans les régions reculées sans pharmacie qui ne seraient sinon pas desservies en médicaments. Le communiqué de presse de la FMH commence déjà avec une erreur: ce sont 15, et non pas comme faussement colporté 17 cantons qui autorisent la dispensation médicale sans limite dans les cabinets médicaux (voir carte ci-jointe). Les médecins profitent plusieurs fois du monopole de prescription: avec un chiffre d'affaire de 1,7 milliards de francs, ils s'assurent un revenu supplémentaire annuel de 470 millions (Source: Interpharma ex-factory, projection prix publics pharmaSuisse). Ceci avec un minimum de risques et de charges du point de vue du stockage, assortiments, etc. Un médecin moyen dispose de 50 à 200 médicaments, alors qu'une pharmacie a un stock pouvant atteindre 10'000 articles, avec de nombreuses variétés de génériques et de tailles d'emballages.

Les médecins-dispensants sont le canal de distribution de médicaments avec le taux de croissance le plus élevé. S'ajoute le fait que les réseaux de médecins revendiquent de restreindre leur assortiment pour pouvoir négocier des marges les plus élevées possibles avec les fabricants. Cela est en parfaite contradiction avec le fait que la prescription de médicaments doit être adaptée individuellement au patient. Et pour finir, la pharmacie par correspondance Zur Rose, grossiste et souvent utilisée pour la vente de médicaments, est elle-même propriété des médecins. Les médecins gagnent ainsi sur leurs prescriptions même dans les cantons à dispensation médicale limitée, comme en Romandie.

L'affirmation qui dit que les médecins ne sont pas payés par leur tarif Tarmed pour la vente de médicaments est complètement invraisemblable. Les médecins ont un tarif au temps: donc soit le médecin-dispensant prend le temps de conseiller ses patients sur la prise de médicaments, et dans ce cas il n'est pas meilleur marché que le pharmacien avec ses prestations tarifées, ou alors il ment et ne conseille pas. De nombreux médecins-dispensants refusent d'établir des ordonnances: ainsi le patient est pris au piège et est obligé de se rendre chez le médecin pour acheter la suite de ses médicaments. À cette occasion, soit une consultation médicale est exigible, ou alors la remise de médicaments est déléguée à des collaborateurs non formés du cabinet. Au niveau international la vente de médicaments par le médecin fait tache dans le paysage: cette pratique inconnue en Europe et vertement critiquée par l'OMS.

pharmaSuisse est extrêmement déçue du comportement à courte vue de la FMH, après tant d'années de collaboration positive entre médecins et pharmaciens, qu'il s'agisse des cercles de qualité ou de l'assistance en EMS. Au vu des défis futurs pour notre système de santé - pensons au manque de médecins et au vieillissement de population - il devient très urgent que les deux professions médicales reconnues par la loi que sont les médecins et les pharmaciens collaborent étroitement et se concentrent sur leurs compétences respectives: le devoir premier du médecin est de poser des diagnostics. Le pharmacien, comme spécialiste effectif des médicaments, ne peut qu'appliquer ses connaissances de manière restreinte si le médecin vend les médicaments. Dans ce cas, une réévaluation du monopole de prescription du médecin s'impose, pour que le pharmacien puisse pleinement contribuer à un système de santé plus efficace.

Affirmation mensongère de la FMH comme quoi la dispensation médicale serait meilleur marché que la prescription

Le graphique de santésuisse (ci-dessous) montre clairement que les coûts de médicaments par assuré sont en corrélation directe avec la densité des médecins. La meilleure preuve que la dispensation médicale n'est pas moins chère est la situation en Argovie, un canton alémanique pour qui la dispensation médicale est limitée. Seuls des cantons de montagne et ruraux sans grands hôpitaux que sont AI, TG, NW, AR, OW, UR, SZ et ZG ont des frais médicaux moins élevés. Argovie est moins cher que les cantons comparables que sont LU, BL et SO qui connaissent une dispensation médicale illimitée. De plus, si on voit les différences culturelles bien connues entre cantons latins (grands consommateurs de médicaments) et alémaniques, il est intéressant d'observer que le canton romand de FR, connu pour sa longue tradition de «cercles de qualité entre médecins et pharmaciens pour l'optimisation de la prescription» est plus avantageux que tous les autres cantons romands et même que cantons germanophones connaissant la dispensation médicale tels que ZH, BL, SO et SH.

pharmaSuisse est l'organisation faitière des pharmaciens. Elle compte 5'500 membres et représente 1'350 pharmacies. Dans toute la Suisse, elle s'investit pour optimiser les conditions-cadre, donne au public les informations sur tout ce qui touche la branche et propose à ses membres de nombreux services. Le siège de pharmaSuisse est situé à Berne-Liebefeld. www.pharmaSuisse.org

Contact:

Karl Kuenzi
Responsable Communication & Marketing
Stationsstrasse 12
3097 Berne-Liebefeld
E-Mail: karl.kuenzi@pharmaSuisse.org
Tél.: +41/31/978'58'58
Mobile: +41/79/570'24'94

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100732834> abgerufen werden.